

Paris, le 02 décembre 2019

Annnonce des résultats du jury à mi-parcours pour les IDEX de Lyon et de Montpellier : maintien de leur période probatoire



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement annoncent le maintien de la période probatoire, suite aux résultats du jury à mi-parcours, des IDEX de Lyon et Montpellier.

Le programme Initiatives d'excellence (IDEX) a pour objectif de créer en France des universités de recherche de rang mondial.

Un jury international présidé par Jean-Marc RAPP, ancien recteur de l'université de Lausanne, ancien président de la Conférence des universités suisses et président honoraire de l'association européenne des universités (EUA), s'est réuni les 28 et 29 novembre 2019 pour évaluer l'état d'avancement des projets d'initiative d'excellence en période probatoire de Lyon et de Montpellier.

Ces deux projets avaient été sélectionnés en 2017 avec six autres projets dans le cadre du deuxième programme d'Investissements d'avenir (PIA2).

Il s'agissait notamment pour le jury, deux ans après la sélection de ces deux projets, de vérifier le respect des conditions qui leur avaient été fixées en 2017 et proposer ou non à l'Etat de poursuivre son soutien.

Cette évaluation à deux ans a poursuivi le même objectif que les évaluations précédentes : s'assurer que ces deux projets conduiront à la création d'une université de recherche de rang mondial, susceptible d'être reconnue comme telle à l'international.

Lors de cette nouvelle session, le jury a donc évalué ces projets sur la base :

- des documents préparés par les porteurs de chacun des deux projets et d'autres pièces constituant le contexte de cette analyse ;
- d'une audition des porteurs de projets le 28 novembre 2019.

Il disposait des deux possibilités prévues par la convention attributive d'aide du 29 décembre 2017:

- proposer à l'Etat l'arrêt du projet si les conditions posées en 2017 n'étaient pas respectées ;
- proposer la prolongation de sa période probatoire assortie de conditions et/ou de recommandations s'il jugeait ces conditions respectées.

Cette seconde option a été retenue par le jury pour les deux initiatives, à l'unanimité de ses membres. Ces propositions ont été présentées par le président du jury au Comité de pilotage de l'action IDEX, réuni le 29 novembre sous la présidence de la Directrice générale de l'enseignement supérieur et ont donné lieu à un échange approfondi. Elles ont été portées sans délai à la connaissance de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du Premier ministre, de même que les conclusions du Comité de pilotage accompagnées de l'avis du Secrétaire général pour l'investissement.

Sur ce fondement, le Premier ministre a décidé de suivre les propositions du jury et de maintenir la période probatoire jusqu'en 2021 pour ces deux initiatives et de continuer à les financer.

CONTACTS PRESSE

Secrétariat presse Cabinet de la ministre

T 01 55 55 84 24

secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

T 01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr